

# Règlement 2025 du Cyclo Club Warneton

Le CCWARNETON, est une association d'amis ayant pour objectif la pratique du cyclotourisme, il ne s'agit donc en aucun cas et aucune forme d'une compétition.

## DATES A RETENIR

REPRISE GROUPES A B C D  
PIERROT A EMPORTER  
BANQUET DE FIN D'ANNEE

Le dimanche 2 MARS 2025  
Le samedi 18 OCTOBRE 2025  
Le samedi soir 8 NOVEMBRE 2025

### **Article 01**                      **Assurances**

L'assurance individuelle souscrite par le club pour ses membres, ainsi que l'assurance responsabilité civile du club ont été souscrites auprès du bureau d'assurances SPRL LEHOUCK ASSURANCES.

### **Article 02**                      **Accidents**

En cas d'accident où la responsabilité du Cyclo Club Warneton pourrait être engagée, la déclaration de l'accident devra être établie par deux membres du comité qui auront préalablement constaté les dégâts.

En cas d'accident où la compagnie d'assurance (assurance individuelle) serait amenée à intervenir, la déclaration d'accident devra également être établie par deux membres du comité.

### **Article 03**                      **Cotisation**

La cotisation annuelle est fixée à 70 euros pour le participant.

### **Article 04**                      **Sorties**

Tous les dimanches à 8h30 en mars et octobre, et 8h00 d'avril à septembre compris.

Groupes A B C D : du 2 mars au 26 octobre inclus

A retenir :

Le **samedi 18 octobre** 2025 de 10 à 12h00, 'Pierrot des Cyclos' dans sa formule 'à emporter'

### **Article 05**                      **Equipements**

Voulant respecter l'accord avec nos sponsors, il est **obligatoire** pour tous nos membres, d'être revêtus des nouveaux équipements aux couleurs du club, et ce, pour chaque sortie dominicale.

### **Article 06**                      **Comportement en groupe**

Dans l'intérêt général et la sécurité de tous, les membres sont tenus de respecter le **CODE DE LA ROUTE** et de se conformer aux directives du responsable du groupe désigné avant le départ de la sortie par les membres du comité.

### **Article 07**                      **Allure**

La formule « **ALLURE LIBRE** » incite bien souvent certains à rouler trop vite au risque de mettre **les autres membres en difficulté**, voire même de **provoquer un ACCIDENT**.

Soyons FAIR-PLAY, faire preuve de modération est le plus BEAU geste de SYMPATHIE envers les copains moins alertes dans ce genre d'exercice. Et si vous vous sentez pousser des ailes, le groupe supérieur se fera une joie de vous accueillir dans ses rangs.

Afin de choisir le groupe dans lequel vous désirez vous inscrire, merci de se référer aux données ci-dessous :

Groupe A : moyenne de 30 km/h, sur 100 kms

Groupe B : moyenne de 28 km/h, sur 90 à 100 kms

Groupe C : moyenne de 26 km/h, sur 80 à 100 kms

Groupe D : moyenne de 24 km/h, sur 50 à 70 kms

### **Article 08** *Traditionnel repas annuel – Pierrot des Cyclos*

Il est impératif que chacun d'entre-nous s'implique dans l'organisation et la vente de notre traditionnel repas 'Pierrot des Cyclos' qui se déroulera en formule 'take away' le 18 octobre 2025 de 10 à 12h00.

Merci de bien vouloir noter que ce rendez-vous est primordial pour la pérennité du club. Il permet d'intervenir dans la conception de nouveaux équipements, de participer dans les frais du banquet de fin d'année ou encore dans le remboursement des brevets.

### **Article 09** *Ponctualité*

Pour éviter toute confusion ou erreur, il est important de respecter les horaires de départ prévus comme indiqué précédemment - notre site internet [www.ccwarneton.be](http://www.ccwarneton.be) en fait également référence.

### **Article 10** *Changement de groupe*

En principe, en début de saison, chacun choisit le groupe dans lequel il évoluera tout au long de l'année. (Le mois de mars est le mois d'essai)

### **Article 11** *Banquet de fin d'année*

Prévu le samedi 8 novembre 2025 en soirée

Le montant de la participation au repas sera communiqué par la suite.

### **Article 12** *Remboursement des brevets*

Afin de profiter du remboursement des brevets de notre calendrier officiel de la saison 2025 (en effet, les inscriptions payées par les membres, pour participation aux brevets 2025 de notre calendrier, seront déduites de la cotisation annuelle 2026), il sera dorénavant **obligatoire**, pour chaque membre participant de nous envoyer un mail, **dans les 48 heures suivantes**, à l'adresse [brevet@ccwarneton.be](mailto:brevet@ccwarneton.be) avec mention du nom et prénom, du club visité, ainsi que du prix payé.

Il s'agit d'une opération qui ne prend que quelques minutes.

**ATTENTION, pas de mail, pas de remboursement**  
**Pour qui ne possède pas de mail, demandez qu'un ami le fasse pour vous.**

Recommandation,

**Pour plus de sécurité, ayez toujours le réflexe de porter un CASQUE**

Nous vous souhaitons une excellente saison 2025 au sein de notre club.

A consulter régulièrement, [www.ccwarneton.be](http://www.ccwarneton.be)

Le Comité.

Le CCWarneton est également présent sur Facebook